

Paris, le 23 juin 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Présentation des orientations de la future Loi de Santé Publique

Marisol fait son marché

La Ministre de la Santé Mme Marisol TOURAINE a présenté ce jeudi 19 juin 2014 les orientations de la future Loi de Santé Publique.

Sans vouloir être optimistes au-delà du raisonnable, nous entendons enfin un discours annonciateur de grandes lignes d'une future loi longtemps reportée. Il en ressort des axes clairement ancrés dans ce qui fonde notre engagement en qualité de praticiens des hôpitaux publics : la solidarité.

Ceci étant posé, l'enthousiasme est modéré par la centralité des propositions issues pour la plupart de constats, conversations, conventions, contrats et autres rapports de commandes depuis 24 mois.

Les précisions seront donc pour plus tard.
Sûrement. Sans doute.
A coup sûr.

D'ores et déjà l'INPH prend acte du tracé des plans de quelques piliers à édifier en support d'un texte ambitieux.
On cite par exemple la Prévention comme socle de notre politique de santé : Bravo !
Mais qui pourrait être contre ?
Hélas, les moyens et les acteurs ne sont ni inventoriés, ni cités ni nommés.
A suivre.

Dans son annonce la Ministre convoque un service territorial de santé au plus près du public comme réponse attendue pour la proximité en fonction du besoin des patients :
1^{er} corollaire : rénovation du service publi hospitalier.

FP
Fédération des Praticiens de Santé
Président : DR J. AMHIS

SPEEP
Syndicat des Médecins Exerçant en
Milieu Pénitentiaire
Président : Dr E. CHAIGNE

SUDE
Syndicat Urgences de France
Président : Dr F. BRAUN

SNHG
Syndicat National des Hôpitaux
Généralistes
Président : Dr A. JACOB

SNHU
Syndicat National des
Hospitalo-Universitaires
Président : Dr B. DIQUET

SNOHP
Syndicat National des Odontologues
des H. Publics
Président : Dr E. GERARD

SNPEH
Syndicat National des Pédiatres des
Etablissements Hospitaliers
Président : Dr J.L. CHABERNAUD

SNPH-CHU
Syndicat National des PH de CHU
Président : Dr J.M. BADET

SPEP
Syndicat des Psychiatres d'Exercice
Public
Président : Dr M. TRIANTAFYLLOU

SYNPREFH
Syndicat National des Pharmaciens des
Etablissements Publics de Santé
Président : Dr P. LEGLISE

SNPH TP
Syndicat National des Praticiens
Hospitaliers à Temps Partiel
Président : Dr T. RAHME

SNMInf
Syndicat National des Maladies
Infectieuses
Président : Dr Hugues AUMAÎTRE

CNAH
Confédération Nationale des Assistants
des Hôpitaux
Président : Dr Jean-Marie FARNOS

ENASF
Fédération Nationale des Associations
de Sages-femmes
Présidente : Mme MASCART

SECP
Syndicat des Chirurgiens Pédiatres
Français
Président : Dr Philippe MONTUPET

SMPHNC
Syndicat des médecins et pharmaciens
de Nouvelle Calédonie
Président : Dr T. DERYCKE

Comment ne pas y souscrire ?

Au surplus, on distingue la prise de distance recherchée par rapport à la future ex loi HPST comme le bloc d'obligations indivisibles, avec les clefs ouvrant 5 domaines :

La proximité,

Le PDS,

La prévention,

La santé mentale

L'accès aux soins des personnes handicapées

Puis vient le parcours de santé cité par Mme la Ministre en rappelant qu'il y a 40 ans la psychiatrie eut l'intuition du territoire. C'est clairement l'expression de la reconnaissance dans la loi de la mission de psychiatrie de secteur

Parfaite harmonie avec la majorité des professionnels de la spécialité

Bref Mme TOURAINE a fait son marché, intégrant les ingrédients indispensables à une réforme attendue comme acte de rupture avec les errements du passé.

L'INPH et ses composantes prennent acte du panier posé.

C'est la recette qui fait défaut

Pour le moment

D'où notre réserve prudente, faite de curiosité, d'intérêt et d'envies, autant d'atouts qui, normalement, devraient nous conduire à un large dialogue social pour une écriture à plusieurs mains d'un texte fondateur pour nos hôpitaux à bout de souffle.

La création d'un comité interministériel pour la santé avec une transversalité nécessaire notamment au regard de la santé environnementale voit le jour. Dont acte.

Souligner les imperfections de ses prédécesseurs n'est pas suffisant.

Les demi-mesures ciblant l'attractivité de nos carrières mériteront d'être clarifiées.

Les déclarations à l'emporte-pièces sur l'intérim médical ou les mercenaires trouvent immédiatement leurs limites dans l'impéritie qui préside au traitement de la démographie hospitalière

Pour l'INPH cette présentation vers une nouvelle loi est une porte qui s'entrouvre, notamment sur la remédicalisation de la gouvernance et sur l'attractivité de nos carrières.

Pour le mettre en actes, les hésitations, retards et autres reculs devront être abandonnés.

L'intentionnalité de ce texte attendu est le sommet de l'angle grand ouvert sur le champ de nos préoccupations.

Puisqu'une nouvelle loi est toujours une nouvelle chance, nous nous retrouverons à chaque fois que la volonté de recréer le service public hospitalier sera affirmée.

Mme la Ministre, nous avons rendez vous .

Docteur Rachel BOCHER

Présidente de l'INPH